



FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE DE LA COMMUNICATION

COM

**Communiqué aux SFUR,
à répercuter aux SDP, ST et DS n° 138**

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
tél. 01 40 78 31 50
fax. 01 40 78 30 58
<http://www.fo-com.com>
federation@fo-com.com



Communication

Communiqué confédéral du 6 juillet 2011 : « FO refuse l'allongement de la durée de cotisation »

Cher(e)s camarades,

Vous trouverez ci-dessous le communiqué confédéral relatif à « l'allongement de la durée de cotisation », que nous venons de recevoir.

Fraternels sentiments syndicalistes.

Paris, le 6 juillet 2011

Le Bureau fédéral

FO refuse l'allongement de la durée de cotisation

La loi du 21 août 2003 a instauré un mécanisme tendant à faire évoluer la durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie.

La loi du 9 novembre 2010 a transféré au COR la responsabilité de l'avis à rendre sur ce sujet, avis qui était jusqu'à maintenant rendu par la commission de garantie des retraites.

Ce faisant, le législateur veut intégrer au dispositif les organisations syndicales. Pour Force Ouvrière, il est hors de question d'être instrumentalisé ou intégré dans un quelconque processus visant à avaliser les contre-réformes 2003 et 2010, sans évoquer 1993.

De plus, en cumulant à la fois l'allongement de la durée de cotisation avec le recul de l'âge légal, le législateur applique la double peine aux salariés.

FO le répète, une autre réforme était possible, celle-ci se basait sur une autre répartition des richesses, c'est encore possible et Force Ouvrière entend bien faire revenir sur les contre-réformes socialement destructrices et économiquement libérales.

Paris le 6 juillet 2011